

N° 248. — DÉCISION du 26 novembre 1873 portant formation d'un village à Moorea, île Makatea (Tuamotu).

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Considérant les avantages que présente la baie de Moorea (île Makatea) pour l'embarquement des produits à exporter et le débarquement des marchandises ;

Sur la demande des habitants de cette île,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Un village sera formé à Moorea, île Makatea, archipel des Tuamotu.

Ce village sera administré, comme celui de Moomu, par le chef et le conseil de Makatea.

Le directeur des affaires indigènes et le résident des Tuamotu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Messenger de Tahiti* et enregistrée partout où besoin sera.

Makatea, îles Tuamotu, le 26 novembre 1873.

Signé : GIRARD.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 249. — Par ordre du Commandant Commissaire de la République en date du 4 novembre 1873, le député Matamao a été nommé chef représentant du district de Teahupoo.

N° 250. — Par décision de l'Ordonnateur en date du 10 novembre 1873, M. Niotte, aide-commissaire de la marine, a pris la direction du détail des subsistances à compter de ce jour.

N° 251. — Par décision en date du même jour, M. Badin, aide-commissaire de la marine, a été appelé à servir, à compter de ce jour, au détail des revues, armements et inscription maritime.